

Montréal, le 28 juin 2016

PAR COURRIEL

[REDACTED]

Madame [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

**Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 0801-01-2016-2017-116**

Madame,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande d'accès reçue le 23 juin 2016, laquelle vise à obtenir du Tribunal administratif du Québec une copie de la décision T-003817 rendue, le 20 mars 1998, par le Tribunal d'appel en matière de protection du territoire agricole.

Après vérification, il s'avère que le Tribunal détient ce document, lequel peut vous être communiqué en vertu de *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre c. A-2.1). Vous trouverez ci-joint une copie de cette décision.

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Baril

Directrice des affaires juridiques
Responsable de l'accès aux documents
des organismes publics et de la protection des renseignements personnels

p. j. Décision